

## Mario Binasco

### Prélude

J. Lacan en 1967 écrivait cette phrase assez énigmatique qui m'a toujours frappé : « C'est quand la psychanalyse aura rendu ses armes devant les impasses croissantes de notre civilisation (malaise que Freud en pressentait), que seront reprises par qui? les indications de mes *Écrits*<sup>1</sup> »

Énigmatique et frappante parce que posée à l'indicatif, bien qu'au futur antérieur, non pas au subjonctif hypothétique ; puis parce qu'elle affirmait des impasses, et croissantes, dans la civilisation, de nature à faire rendre ses armes à la psychanalyse (et je rappelle qu'il avait défini son École comme « une base d'opérations sur le malaise dans la civilisation<sup>2</sup> ») ; enfin parce que paradoxalement il semble dire que c'est après cette reddition que « qui ? » - un sujet à venir, mais pas encore déterminé, en tout cas non défini comme analyste – pourra « reprendre » les indications de ses écrits.

Puisque l'analyse opère par une liaison, des impasses qui peuvent lui faire rendre ses armes devraient empêcher cette liaison d'opérer. A-t-on vu de l'analyse dans un camp de concentration, ou dans une situation semblable ? voilà, s'ils existaient, des témoignages intéressants.

L'expérience de l'analyse, la cure, s'établit d'une liaison spéciale, double, liaison de liaison, une première, le transfert, et une deuxième, l'acte de l'analyste, torsion ou coupure : double opération de liaison, ou liaison qui comporte deux ou plusieurs moments.

Offre, demande : cette liaison s'établit sur un marché de 'relations', c'est-à-dire des liens humains de parole ; on peut dire aussi que cette liaison crée un marché, le fait surgir, établit un marché en même temps qu'une liaison.

Mais est-ce qu'il y a des conditions pour l'établissement de ce marché ? et quel rapport avec le plus vaste marché qui reste désormais l'institution globalisée où circulent (où se lient ?) les humains ? quel rapport avec le politique, réduit aujourd'hui à un adjectif, le « politiquement correct » ? Une autre phrase pour moi énigmatique de Lacan semblait souhaiter « un essai digne de Lamennais sur l'indifférence en matière de politique »<sup>3</sup> ; je ne sais pas si Lacan propose, dans ce texte, ce type d'indifférence, mais je crois en tout cas qu'elle est possible seulement si la politique reste indifférente à la psychanalyse : dès qu'elle commence à s'y intéresser, les conditions pour l'indifférence persistent-elles ?

Freud se considéra contraint à écrire *La question de l'analyse laïque* en 1926 à partir d'un activisme normatif de l'état autrichien républicain à propos de l'autorisation à exercer la psychanalyse : et dans cet essai il réaffirme le caractère *sui generis* et *sui iuris* de la psychanalyse et de sa formation

---

<sup>1</sup> J. Lacan, *La psychanalyse. Raison d'un échec*, dans *Autres écrits*, p.349

<sup>2</sup> Cfr. Acte de fondation de l'École.

<sup>3</sup> J. Lacan, *Écrits*,

par rapport aux autres discours (médical, religieux), en souhaitant qu'elle puisse vivre dans l'espace social de ce qui est permis, donc ni défendu ni obligatoire.

Nous savons qu'en Amérique les analystes n'ont pas suivi ses conseils; et que l'Allemagne en cours de nazification très rapide a connu la première tentative par un État de prendre en main la psychanalyse en la « traduisant », et en la dissolvant dans un ensemble de psychothérapies : voire l'histoire très instructive et intéressante pour son actualité de l'Institut Goering des psychothérapeutes allemands. Pour ne pas parler des analystes (juifs, mais pas seulement eux) surpris par l'initiative idéologico-administrative de l'État totalitaire.

Moi-même d'ailleurs, dans les pays de l'Est, j'ai eu l'occasion de connaître de près les effets de tarissement de la psychanalyse – exercice, formation, transmission – produits par le contexte idéologico-bureaucratique-économique de ces pays. Dans ces trois cas, l'empêchement pour la psychanalyse procédait de différents types de négation et de limitation de la liberté dans les formes sociales sur lesquelles elle doit nécessairement s'appuyer pour subsister comme pratique : la prohibition de la libre profession, ou l'excès de réglementation de celle-ci et son peu d'autonomie, ou la négation de la liberté économique, ou d'association, ont toutes été des conditions qui l'ont fortement handicapée.

Il me semble incontestable que la psychanalyse nécessite en tout cas la condition de liberté : la liberté justement d'instaurer cette liaison spéciale, cette liaison ou nœud entre offre-demande et demande-offre, qui – s'agissant d'un espace social – doit tenir compte de conditions qui sont en même temps extérieures (collectives) et intérieures (subjectives) : nous savons bien que ce sont les mêmes (ou au moins qu'elles sont liées), mais c'est pour souligner que l'espace d'autonomie, sui iuris, qui permet le discours analytique doit être établi et conquis « à l'intérieur » avant et même plus qu'à l'extérieur. En fait la régulation par l'état n'est jamais seulement économique, mais aussi idéologique, et je dirais même mentale. Ouvrir par son acte l'espace du discours analytique implique donc aussi une opération sur la mentalité.

Aujourd'hui on peut mieux remarquer que cette régulation est le fait de tous les États, avec le caractère totalitaire qu'a désormais pris l'administration bureaucratique, et même dans les États qui veulent exporter la liberté. C'est justement cette régulation qui s'insinue dans l'économie du sujet et de ses liens en tant que champ d'une offre-demande que l'État ne veut plus laisser à l'initiative et à la responsabilité du sujet : à sa liberté d'initiative – essentielle dans l'offre/demande psychanalytique, sans laquelle on ne voit pas comment nous pourrions parler d'acte analytique ou d'expérience analytique: initiative de relation ou de lien – de discours donc – indépendamment de la forme économique qu'elle peut prendre, qui ne peut tout de même pas être complètement quelconque, sans structure.

Comment se fait aujourd'hui l'entrée de l'État dans ce champ ? par la régulation, par des normes économiques et surtout déontologiques qui pénalisent au départ cette initiative. Dans les dernières décennies ça s'est fait en s'attaquant à la connexion problématique entre psychanalyse et thérapie, en réglementant la psychothérapie et sa formation par des ordres professionnels. En Italie le résultat aujourd'hui est le suivant : sur le versant de la formation, dans la mesure où celle-ci s'appuie sur les écoles de psychothérapie, et la jurisprudence récente a assimilé la psychanalyse à la psychothérapie, il s'ensuit que les conditions institutionnelles et administratives de la formation de nombreux

analystes sont aux mains de non analystes dans l'ordre des psychologues. Et sur le versant du contrôle individuel des praticiens, toujours en Italie, on a laissé s'établir un code déontologique générique et idéologique, qui ne permet pas de discerner les situations effectives de ses éventuelles transgressions, et permet donc les interprétations les plus arbitraires de la part de n'importe quelle bureaucratie judiciaire/administrative. Bureaucratie de non analystes sensibles aux sirènes du pouvoir de juger, et à l'occasion de suspendre, quelqu'un de la pratique : bureaucratie qui probablement considérerait inacceptables « éthiquement » la plupart des trouvailles « techniques » de Lacan – une fois qu'elle eût décidé l'inquisition et la poursuite de certains analystes. C'est que l'acte psychanalytique ne peut pas se passer du sujet mis en cause par sa cause, tandis que toute l'administration (discours universitaire), contaminée par le discours capitaliste (selon la proposition de Marc Strauss) collabore à le supprimer.

Dans ce cadre le psychanalyste est d'emblée coupable. C'est ce qui pourrait l'aider à reprendre en main cliniquement, comme une question capitale de notre époque, la question du sentiment inconscient de culpabilité, de la faute inconsciente, du « besoin de punition » freudien. Spécialement dans une société ou civilisation qui a aboli de fait la traçabilité subjective de la faute et de la responsabilité, et qui construit son administration et ses lois autour d'une conception des droits qui procède de l'axiome que le réel est en tant que tel injuste (qu'il s'agisse du corps, du sexe, de l'Autre etc.) et fait donc des « nouveaux » droits une espèce de dédommagement consolatoire délirant, une véritable « thérapie de réparation » de la condition d'injustice foncière qu'est la division du sujet, et plus encore son statut réel ou son rapport au réel. Un refus social/symbolique de toute destitution subjective qui peut arriver au négationnisme de ce à quoi le sujet se trouve réduit dans la contamination par le Discours capitaliste des autres discours.

Je me souviens encore d'avoir entendu il y a 15 ans le chef d'une association mondiale de psychanalyse se plaindre parce qu'on ne suivait pas assez ses suggestions de prendre parti pour la reconnaissance sociale des unions homosexuelles, suggestions qu'il disait fondées en doctrine (analytique) ; en fait, disait-il, la pratique nous montre des liaisons authentiques entre ces sujets. Donc les psychanalystes devraient s'autoriser à fournir à l'Etat des certificats d'authenticité des liaisons amoureuses et affectives ? après avoir revendiqué la portée critique et subversive de l'analyse, et après des décennies passées à critiquer les analystes américains pour leur insistance à idéaliser l'amour authentique ? Là, le problème ne sont pas ces unions, qui ne regardent pas l'analyste en tant que tel, et qui sont seulement la vague et la vogue choisie par des pouvoirs qui mènent les danses de la globalisation anthropologique capitaliste ; le problème – pour moi – réside dans l'agressive, féroce, totalitaire politique de suppression du sujet qui accompagne cette vague/vogue, dans l'exigence de faire taire toute perplexité et même toute complexité ou division, dans l'interdit social, culturel, et scientifique de prendre en compte tout phénomène réel qui s'écarte ou seulement distrait de la propagande (noter l'impuissance totale à traiter la question que pose l'État islamique, pourtant en contradiction patente avec le discours des droits).

Comment pouvons-nous penser que ce type de politique, qui infiltre et contamine toute aire de notre vie, soit compatible avec la pratique d'une liaison sociale qui instaure et protège la règle de dire n'importe quoi ?

Les analystes américains aussi croyaient bien faire pour la psychanalyse en ignorant la recommandation de Freud dans *L'analyse laïque* de ne pas laisser l'analyse aux mains des

médecins, en suivant celle qui leur semblait la plus (bon) sensée, celle allant dans le sens du poil de la société américaine, qui semblait garantir le plus de confort et d'épanouissement à la psychanalyse. Et en 1967 Lacan a déclaré son échec à « dénouer l'arrêt de la pensée psychanalytique »<sup>4</sup>...

Un discours donc qui se trouverait à réhabiliter le sujet *via* la castration – comme le discours analytique – est bien à contrepoint de tout ce rejet suppressif du sujet dans les différentes formes qui dérivent de la contamination des discours par le discours capitaliste ; comment déjouer les anticorps de la civilisation qui s'opposent à la proposition d'une liaison ou d'un lien qui permette de dire bien et de prendre en compte la castration ?

Un tel rejet ne devrait-il pas donner lieu à quelque retour qui soit malé-diction, dans le champ du réel ? le réel de la clinique j'entends : pour peu que les sujets se prêtent à ce rejet de l'inconscient qui leur est proposé voire imposé, on devrait remarquer soit des retours maniaques (Télévision) – qui sont cependant déjà prévus et inscrits dans les caractéristiques de la mentalité de consommation, maniaque justement – soit des « retours » (à évaluer cliniquement) plutôt mélancoliques ou dépressifs : correspondants à ce à quoi le sujet se sent socialement réduit, à un reste non recyclable, à une charogne, comme suggère Marc Strauss : à une charogne qui donc mérite la torture à quoi on le soumet, ou qui mérite d'être « nettoyé » de la nature dont il est la pollution, comme dans un écologisme extrême. Chose délicate, puisque la singularité du sujet autour de laquelle s'opère l'analyse, est elle-même au fond non recyclable.

Les media et les bureaucraties judiciaires ne font qu'accuser le sujet à tous les niveaux : d'exister, de penser, de désirer, d'avoir un inconscient, d'avoir une position qui ne se réduit pas à la valeur instrumentale à laquelle le réduit le discours courant. Si de la part de Freud – a dit Lacan – a été « un fait incroyable de charité »<sup>5</sup> d'attribuer à chacun un inconscient, un analyste peut-il procéder différemment ? Comment pourrait-il autrement découvrir un désabonnement éventuel à l'inconscient quand il le rencontre ?

Et pour peu que le discours dominant propose à la mentalité son politiquement correct comme modèle de lâcheté généralisée, là aussi ne devrait-on pas s'attendre à des contrecoups, par l'identification coupable à la réalité actuelle qui fait céder sur son désir ? (des névroses donc qui pourraient être en même temps actuelles et de défense, pour reprendre une ancienne distinction freudienne ?) (cf. Sidi Askofaré à Milan). Là encore il n'est pas inutile de rappeler que la notion de politiquement correct remonte à l'entre deux guerres, et que le premier arrêt d'Hitler chancelier imposait des méthodes « humanitaires » pour cuisiner les langoustes. C'est nous les humains qui sommes cloués à notre être de charogne, à notre méchanceté.

La psychanalyse offre là un tout autre mode de « recyclage » : mais qui doit faire attention dès le début au registre du sentiment inconscient de culpabilité corrélatif à la production capitaliste du manque à jouir : et l'impossible du sujet nié revient dans une culpabilité a priori qui est loin d'être seulement même reconnue. On est coupable si on ne s'accorde pas avec le discours des autres, et si

---

<sup>4</sup> J. Lacan, La psychanalyse. Raison d'un échec, dans *Autres écrits*, p.349.

<sup>5</sup> J. Lacan, *Encore*, p. 90, 88.

on s'accorde cela fait de nous des coupables : convergence du surmoi de Freud et de celui de Lacan. Leurs traits se devinent, me semble-t-il, dans le politiquement correct comme participant de la version actuelle du surmoi.

Mario Binasco, avril 2015.

(Traduction: Mario Binasco – Révision Traduction: Cathy Barnier)